

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **12 juillet 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
Mme Line Asselin
Mme Nicole Hémond
M. Willy Mouzon

Est absent le conseiller : M. Sébastien Primeau

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

110-07-22
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 12 juillet 2022 à 20 h 00.

111-07-22
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022

ADMINISTRATION

4. Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale pour les années 2022 et 2023
5. Confirmation de l'intérêt de la Municipalité à participer aux activités sur la gestion des actifs municipaux de la Fédération québécoise des municipalités
6. Création d'un Comité restreint du Comité multimunicipal de la sécurité civile
7. Aliénation du tracteur à gazon Massey Ferguson ZT29-2009
8. Octroi d'un contrat de gré à gré pour le service d'entretien annuel de la génératrice du Centre socioculturel
9. Octroi d'un contrat de gré à gré pour le renouvellement de la location d'un photocopieur pour les bureaux municipaux pour les années 2023 à 2028
10. Octroi d'un contrat de gré à gré pour la gestion de projet pour le réaménagement des bureaux municipaux

LOISIRS ET CULTURE

11. Abolition des frais de retard de la bibliothèque municipale

FINANCES

12. Approbation des comptes payés et à payer
13. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022
14. Autorisation de transferts budgétaires pour le paiement de factures
15. Radiation de factures non perçues
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 262-2022 déterminant les taux du droit de mutation immobilières applicables au transfert de tout immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DU TERRITOIRE

17. Demande au ministère des Transports du Québec pour le dégagement préventif annuel de la végétation aux intersections de la route 325 et aux intersections de la montée du Bois-Franc

18. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 138, Promenade du Cerf
19. Octroi d'un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux de réfection des rues municipales des Pommiers-Fleuris, des Merles et Martin

CORRESPONDANCE

20. Dépôt de la correspondance reçue

POINTS D'INFORMATION

21. Suivi sur les travaux municipaux
22. Calendrier des activités estivales 2022 de Très-Saint-Rédempteur en action

PÉRIODE DE QUESTIONS

23. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau		Absent
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

112-07-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau		Absent
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

113-07-22

Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale pour les années 2022 et 2023

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement annuel de la Municipalité au Réseau d'Information Municipale (RIM) vient à échéance le 18 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis de renouvellement reçu pour les années 2022 et 2023, le coût de l'abonnement serait de 165 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'abonnement pour les années 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-494;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'abonnement annuel de la Municipalité au RIM soit renouvelé pour les années 2022 et 2023 au coût de 165 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

114-07-22

Confirmation de l'intérêt de la Municipalité à participer aux activités sur la gestion des actifs municipaux de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a sollicité ses municipalités membres pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers de travail de l'automne 2022 au printemps 2023, ainsi que deux (2) rencontres individuelles entre les ateliers;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC Vaudreuil-Soulanges à participer à ces activités;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité signifie à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2022 et 2023 sur la gestion des actifs municipaux.

QUE la Municipalité s'engage à collaborer aux différentes étapes du projet.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

115-07-22

Création d'un comité restreint du Comité multimunicipal de la sécurité civile

CONSIDÉRANT l'actuelle Entente multimunicipal de sécurité civile convenue en 2019 entre la ville de Rigaud, le village de Pointe-Fortune et la Municipalité (les municipalités participantes);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette Entente, la représentativité de chacune des municipalités participantes est assurée au Comité multimunicipal de la sécurité civile (CMSC) par la participation du maire(sse), du directeur(trice) général(e) et de tous les élu(e)s;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du CMSC du 29 mars, il a été convenu qu'il serait plus approprié de créer un Comité restreint du CMSC et que celui-ci soit composé du maire(sse), du directeur(trice) général(e) et de l'élu(e) responsable de chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 186-11-21 nommant madame Line Asselin, conseillère, responsable de la sécurité civile et incendie;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité autorise la création du Comité restreint du CMSC.

QUE la Municipalité nomme les représentantes suivantes sur le Comité restreint du CMSC :

- Julie Lemieux, mairesse
- Line Asselin, conseillère
- Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière

QU'en l'absence de madame Lemieux ou de madame Asselin, madame Isabelle Paré, conseillère, soit nommée sur le Comité restreint du CMSC.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

116-07-22

Aliénation du tracteur à gazon Massey Ferguson ZT29-2009

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède depuis 2010 un tracteur à gazon Massey Ferguson ZT29-2009;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'utilise plus ce tracteur à gazon depuis plusieurs années et qu'elle désire s'en départir;

CONSIDÉRANT l'évaluation de la valeur marchande du tracteur à gazon qui a été faite par l'entreprise Les Équipements Colpron St-Clet Inc.;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 6.1 à 6.3 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1), une Municipalité peut aliéner tout bien lui appartenant;

IL EST RÉSOLU,

QUE le tracteur à gazon Massey Ferguson ZT29-2009 soit aliéné du domaine public municipal afin qu'il passe au domaine privé et ne soit plus affecté à l'utilité publique;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à aliéner de gré à gré le tracteur à gazon.

QUE l'alinéation du tracteur à gazon soit faite sans garantie légale.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

117-07-22

Octroi d'un contrat de gré à gré pour le service d'entretien annuel de la génératrice du Centre socioculturel

CONSIDÉRANT QUE la génératrice du Centre socioculturel (CSC) doit faire l'objet d'un entretien annuel pour en assurer son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de l'entreprise Drumco Énergie Inc. pour l'entretien de la génératrice au coût de 627,26 \$ (taxes en sus) pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-701-21-522;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de l'entreprise Drumco Énergie Inc. pour l'entretien annuel 2022 de la génératrice du CSC soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 627,26 \$ (taxes en sus).

QUE, à moins d'avis contraire de la Municipalité, le contrat avec l'entreprise Drumco Énergie Inc. pour l'entretien annuel de la génératrice du CSC soit renouvelé annuellement en prévoyant une augmentation annuelle selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

118-07-22

Octroi d'un contrat de gré à gré pour le renouvellement de la location d'un photocopieur pour les bureaux municipaux pour les années 2023 à 2028

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat avec l'entreprise Xerox Canada Ltée pour la location d'un photocopieur (modèle C8030T) pour les bureaux municipaux vient à échéance le 18 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Xerox Canada Ltée sollicite déjà ses clients en vue du renouvellement du contrat de location d'un photocopieur et qu'une soumission pour les années 2023 à 2028 (60 mois) a déjà été déposée à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le contrat de location d'un photocopieur pour les années 2023 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-517 (location) et 02-130-00-670 (impressions);

IL EST RÉSOLU,

QUE le contrat de location d'un photocopieur (modèle AltaLink C8130 TT) pour les années 2023 à 2028 soit renouvelé selon les termes et conditions prévus et aux coûts suivants (taxes en sus) :

- Location annuelle : 1 947,72 \$
- Impression noir et blanc : 0,0070 \$
- Impression couleur : 0,0600 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

119-07-22

Octroi d'un contrat de gré à gré pour la gestion de projet pour le réaménagement des bureaux municipaux

CONSIDÉRANT la résolution numéro 80-05-22 octroyant un contrat pour la réalisation des plans et devis pour le réaménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions effectué par la Municipalité le 12 avril 2022 pour la gestion de projet des travaux de réaménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE les frais en honoraires professionnels sont admissibles au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) jusqu'à concurrence de 20 % de l'enveloppe allouée;

CONSIDÉRANT QUE les frais en honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis représentent déjà 10,85 % de l'enveloppe allouée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 23-020-13-722 et au surplus accumulé non affecté;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de l'entreprise CMPG Inc. pour la gestion de projet du réaménagement des bureaux municipaux soit acceptée selon les termes et conditions prévues et selon des honoraires de 18 % du prix coutant des travaux.

QUE le taux horaire des honoraires professionnels indiqués à la soumission soient autorisés advenant des demandes additionnelles de la Municipalité (hors de la soumission).

QUE le montant des honoraires professionnels excédant le 20 % de l'enveloppe allouée par le PRABAM soit affecté au surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

120-07-22

Abolition des frais de retard de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la bibliothèque municipale a adressé une demande à la Municipalité visant l'abolition des frais de retard de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library » né aux États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer des éléments de conflits entre le personnel et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que la bibliothèque désire créer avec la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les montants à collecter représentent une source négligeable de revenus pour la bibliothèque, d'autant plus qu'il faut considérer les ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 259-2022 concernant la régie interne de la bibliothèque municipale est entré en vigueur le 15 juin 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise l'abolition des frais de retard pour la remise des livres à la bibliothèque.

QUE la présente résolution soit transmise à Réseau BIBLIO, afin d'officialiser cette démarche.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juin 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

121-07-22

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Chèques nos C2200089 à C2200105	29 791,07 \$
Paiement AccèsD nos L2200128 à L2200148	46 314,15 \$
Salaires paiement direct nos D2200103 à D2200121	13 829,29 \$
GRAND TOTAL	<u>89 934,51 \$</u>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau		Absent
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de juin 2022.

122-07-22

Autorisation d'un transfert budgétaire pour le paiement de factures

CONSIDÉRANT l'inscription de trois (3) élus au congrès « Pour nos régions » de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2022;

CONSIDÉRANT les services juridiques rendus entre le 28 avril et le 23 juin 2022 par le cabinet Municonseil avocats Inc.;

IL EST RÉSOLU,

QU'un montant de 3 195 \$ (taxes en sus) du surplus accumulé affecté pour les frais de représentation et congrès des élus soit affecté au paiement des factures numéro FAVW021976, FAVW021979 et FAVW021984 de la FQM pour l'inscription de trois (3) élus au congrès 2022 de la FQM.

QU'un montant de 4 682,95 \$ (taxes en sus) du surplus accumulé non affecté soit affecté au paiement de la facture numéro 13531 de Municonseil avocats Inc. pour les services juridiques rendus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

123-07-22

Radiation de factures non perçues

CONSIDÉRANT QUE certaines factures émises par la Municipalité entre 2015 et 2017 pour des biens ou des services rendus n'ont toujours pas été acquittées;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des factures non perçues s'élève à 413,12 \$ plus les intérêts encourus;

IL EST RÉSOLU,

QUE les factures numéro CRF1500020, CRF1600002, CRF1600014 et CRF1700016 émises par la Municipalité soient radiées.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

124-07-22

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 262-2022 déterminant les taux du droit de mutation immobilières applicables au transfert de tout immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1), l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement par un membre du conseil lors d'une séance;

IL EST RÉSOLU,

QUE madame Julie Lemieux, mairesse, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 262-2022 déterminant les taux du droit de mutation immobilières applicables au transfert de tout immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

QUE madame Lemieux dépose le projet de règlement numéro 262-2022 déterminant les taux du droit de mutation immobilières applicables au transfert de tout immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DU TERRITOIRE

125-07-22

Demande au ministère des Transports du Québec pour le dégagement préventif de la végétation aux intersections de la route 325 et aux intersections de la montée du Bois-Franc

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) est responsable d'entretenir et d'exploiter les infrastructures de transport qui relève de sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité, le MTQ est responsable de la route 325 (route Principale) et de la montée du Bois-Franc;

CONSIDÉRANT les demandes annuelles et répétées de la Municipalité au MTQ pour la coupe de végétation (branches d'arbres, herbes hautes, etc.) de certaines intersections problématiques de la route 325 et intersections de la montée du Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE la végétation présente aux intersections problématiques nuit à la bonne visibilité des automobilistes, des cyclistes et des piétons et ainsi à leur sécurité;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité demande au MTQ de réaliser annuellement l'entretien préventif de la végétation à l'ensemble des intersections de la route 325 et intersections de la montée du Bois-Franc, et ce, avant que la visibilité des usagers n'en soit affectée.

QUE la présente résolution soit transmise à la direction régionale de la Montérégie du MTQ.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

126-07-22

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 138, Promenade du Cerf

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que les travaux de construction d'une résidence sont assujettis à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 138, Promenade du Cerf (lot numéro 3 802 456, du cadastre du Québec) situé en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 21 juin 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la construction d'une résidence unifamiliale au 138, Promenade du Cerf soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

127-07-22

Octroi d'un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux de réfection des rues municipales des Pommiers-Fleuris, des Merles et Martin

CONSIDÉRANT la résolution numéro 86-05-22 octroyant un contrat pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des rues municipales des Pommiers-Fleuris, des Merles et Martin;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions effectué par la Municipalité le 29 mars 2022 pour la gestion de l'appel d'offres public et la surveillance des travaux de réfection des rues municipales retenues;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE les frais en honoraires professionnels sont admissibles à 100 % au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 23-040-03-300;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de la firme Consultants en développement et gestion urbaine Inc. (CDGU) pour la gestion de l'appel d'offres public et la surveillance des travaux de réfection des rues municipales des Pommiers-Fleuris, des Merles et Martin soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 36 075 \$ (taxes en sus).

QUE les taux horaires des honoraires supplémentaires indiqués à la soumission soient autorisés advenant des demandes additionnelles de la Municipalité (hors de la soumission).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Madame Julie Lemieux, mairesse, dépose les correspondances suivantes :

- Table de concertation des personnes handicapées de Vaudreuil-Soulanges : Invitation au Forum Accessibilité du 27 septembre 2022
- EXO : Finalisation de l'intégration du secteur anciennement desservi par Transport Soleil

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens des travaux municipaux printaniers qui ont récemment été effectués.

Madame Lemieux informe les citoyens que le calendrier des activités estivales 2022 de Très-Saint-Rédempteur en action est maintenant disponible.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse ouvre la période de questions à 20 h 26 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

128-07-22

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 45.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20 h 45.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse